

0211477S
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE JEAN ROSTAND
8 RUE DES VERGERS
21801 QUETIGNY CEDEX
Tel : 0380463263

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/09/2021
Réuni le : 23/09/2021
Sous la présidence de : Fabien Belle
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SFR PORTABLE
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec SFR BUSINESS pour un forfait mobile 24 mois.
Cet acte annule l'acte 105 du 24 juin 2021 (modification du contrat)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0